

Motion
déposée par Hussein Mokhtari

Séance publique du 19 mai 2006

Objet : sauvegarde de la copropriété de la Muette à Garges-lès-Gonesse

Considérant qu'un projet de rénovation urbaine est prévu dans le quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse.

Considérant que l'ensemble des copropriétaires de la Muette refusent fermement la position de la Ville de Garges-lès-Gonesse qui souhaite détruire ces logements.

Considérant que selon l'étude effectuée par les cabinets d'experts mandatés par la Mairie, le gros œuvre des quatre immeubles ne présente aucun désordre concernant la structure porteuse des bâtiments et qu'en l'état ceux-ci ne présentent pas de risques.

Considérant que le plan de sauvegarde de la copropriété est en attente depuis 2001, ce qui a fortement compliqué le redressement financier de la copropriété.

Considérant que le syndicat des copropriétaire a exprimé son refus de la destruction de la copropriété et l'expropriation de nombreux propriétaires qui le sont devenus avec difficulté et qui vont se voir priver du fruit de leur travail.

Le Conseil général du Val d'Oise demande que le dossier ANRU soit entièrement revu concernant la copropriété de la Muette à Garges-lès-Gonesse afin que celle-ci ne soit pas détruite et qu'une opération de réhabilitation y soit menée en concertation avec les habitants.